

PROCÈS-VERBAL de la 61^e assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec tenue le mardi 23 avril 2024, à l'Hôtel Travelodge Québec de 10 h 5 à 16 h 15.

82 membres, propriétaires et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 10 h 5 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire.

Le président répète qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande aux membres une résolution pour adopter la procédure d'assemblée présentée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, en changeant le mot *délégué* pour *membre*.

Il est proposé par M. Bertrand Bédard, appuyé par M. Fernand Proulx et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée.

Le président mentionne la présence de non-membres dans la salle et précise que ceux-ci n'ont pas le droit de voter.

Il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. André Dion et résolu à l'unanimité d'accepter la présence de non-membres à l'AGA du SPFRQ.

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2024. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2024. Il demande aux participants s'ils ont des ajouts au point Affaires diverses.

Il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. Rosario Aubé et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2024 soit adopté tel que présenté et en laissant le point Affaires diverses ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2023

Les membres présents ont reçu copie de ce procès-verbal en même temps que plusieurs autres documents. Le président demande si celui-ci est conforme.

Il est proposé par Mme Karine Morency, appuyé par M. Jean-Luc Laflamme et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat du 23 avril 2023 soit approuvé comme rédigé.

5. Approbation du Rapport d'activité 2023

Le président indique que le *Rapport d'activité 2023* a été approuvé lors de l'AGA du Plan conjoint en matinée, et demande une résolution pour l'approbation de celui-ci par les membres.

Il est proposé par M. Charles Rhéaume, appuyé par M. Michel Bertrand et résolu à l'unanimité que le *Rapport d'activité 2023* soit approuvé.

6. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2023

Le président rappelle que le retard dans la production du rapport financier unifié a été expliqué en matinée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec.

7. Présentation des administrateurs élus dans les secteurs

Le président poursuit avec la présentation des administrateurs élus dans les secteurs à l'hiver 2024 :

- M. Patrick Vaillancourt – Rive-Sud de la Capitale, secteur n° 2
- M. Serge Fournier – Mégantic, secteur n° 4
- M. Simon-Étienne Carbonneau – L'Érable-Bécancour, secteur n° 5

Le président souligne la présence des autres membres du conseil d'administration dans la salle, il remercie les membres du C. A. sortants et demande au secrétaire de présenter son équipe.

Avant de poursuivre, le président souligne la présence des invités dans la salle : MM. Pascal Leclerc (FUPA C-A), Vincent Miville (FPFQ), Mankan Mohammed Koné (RMAAQ), Charles Rhéaume (AFPQ 03), Marc-Antoine Therrien (Groupement forestier Bellechasse-Lévis), Jean-Marie Bélisle (Groupement forestier Côte-Nord), Xavier Robidas (Groupement Québec-Montmorency) et M. Guillaume Ménard (ATBRQ).

8. Conférence

Le président présente le conférencier invité : ***Influence de la réglementation sur la valeur marchande et la rentabilité des propriétés forestières*** par Marco Fournier, ing.f. É.A., M.Sc. Consultants Forestiers MS. Le sujet soulève plusieurs réflexions et commentaires des participants.

9. Allocution des invités

Le président présente les invités qui feront une allocution :

- M. Vincent Miville, Directeur général à la Fédération des producteurs forestiers du Québec FPFQ.
- M. Pascal Leclerc, 2^e vice-président à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches s'adresse aux participants.

Les participants profitent du moment pour intervenir avec les invités avec de nombreuses questions et commentaires. Certains sujets reviennent lors de la période des affaires diverses.

10. Résolutions

Cahier des résolutions 2024

Le président mentionne que pour la période des résolutions, MM. Michel Côté, Vincent Lévesque, Martin Bélanger et Mme Britanie Tull seront respectivement président, secrétaire et scrutateurs. Le président d'élection, M. Côté, demande aux membres de concentrer leurs interventions sur l'énoncé des résolutions et non sur les « CONSIDÉRANTS ».

1- Pour une plus grande démonstration du mécontentement des propriétaires forestiers

CONSIDÉRANT

- Que l'intérêt de la société pour la conservation et la protection des milieux naturels en forêt privée ne cesse de croître ;
 - Que dans le mouvement de protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement et les instances municipales adoptent depuis quelques années des lois, des règlements, des politiques et des plans affectant le droit de produire des propriétaires forestiers sans prévoir de compensation ;
 - Que le Gouvernement a adopté en 2023 un projet de Loi visant à réduire les recours en expropriation déguisée des propriétaires forestiers contraints dans l'usage de leur propriété.
-

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De durcir le ton face au gouvernement afin d'exprimer haut et fort le mécontentement des propriétaires forestiers.

Il est proposé par M. Maurice Vigneault, appuyé par M. Rénald Dumas que la résolution *Pour une plus grande démonstration du mécontentement des propriétaires forestiers* soit acceptée pour étude.

Le proposeur prend la parole pour soutenir la résolution.

M. Xavier Robidas propose d'ajouter une nouvelle demande en lien avec les changements climatiques, cette demande changerait le sens de la résolution et n'est pas acceptée.

Le président demande le vote sur la résolution. Elle est adoptée à l'unanimité.

2- Pour la création d'un comité consultatif sur la forêt privée dans chacune des MRC

CONSIDÉRANT

- Que les instances municipales adoptent des règlements sur l'abattage d'arbres et autres affectant la production forestière en forêt privée ;
 - Que ces règlements sont parfois adoptés sans consultation des propriétaires forestiers sur leur territoire et sans connaissance des impacts économiques sur le milieu ;
 - Qu'il serait possible d'augmenter les retombées économiques, sociales et environnementales sur leur territoire.
-

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration :

- ❖ De demander aux MRC sur le territoire du SPFRQ de créer un comité consultatif sur la forêt privée afin d'aborder les enjeux des propriétaires forestiers.

Il est proposé par M. Jean Julien, appuyé par M. Simon-Étienne Carbonneau que la résolution *Pour la création d'un comité consultatif sur la forêt privée dans chacune des MRC* soit acceptée pour étude.

M. Robert Bertrand souligne que le comité consultatif devrait absolument inclure un ou des représentants du SPFRQ.

M. Camille Rodrigue mentionne que les représentants peuvent aussi être des producteurs forestiers locaux.

M. Benoit Blanchet mentionne positivement avoir déjà participé aux comités agricoles afin de discuter de différents enjeux.

M. Maurice Vigneault explique le fonctionnement des comités consultatifs dans le milieu agricole.

M. Simon-Étienne Carbonneau suggère que les membres du C. A. proposent une résolution pour l'AGA de la FPFQ afin de demander au Gouvernement de créer des comités statutaires avec les représentants des propriétaires forestiers afin de discuter des enjeux de la forêt privée.

Le président demande le vote sur la résolution. Elle est adoptée à l'unanimité.

3- Pour la mise en valeur de la forêt privée dans la production d'énergie alternative et la lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT

- Que la biomasse forestière est une ressource renouvelable d'énergie pour le chauffage institutionnel au Québec en circuit court ;
 - Que les forêts privées aménagées selon de saines pratiques favorisent la lutte contre les changements climatiques et que l'utilisation de ses produits forestiers améliore le bilan carbone du Québec ;
 - Que le gouvernement du Québec a des intérêts dans le développement des énergies alternatives afin de favoriser la transition énergétique du Québec et l'électrification des transports ;
 - Que le gouvernement du Québec a des intérêts dans la lutte contre les changements climatiques.
-

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De faire la promotion de la biomasse forestière pour la production d'énergie alternative auprès des instances municipales et gouvernementales ;
- ❖ De créer un comité d'étude sur le rôle actuel et potentiel de la forêt privée dans la lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par M. Serge Gauvin, appuyé par M. Simon-Étienne Carboneau que la résolution *Pour la mise en valeur de la forêt privée dans la production d'énergie alternative et la lutte contre les changements climatiques* soit acceptée pour étude.

Le proposeur intervient afin d'expliquer le sens de la résolution.

M. Maurice Vigneault mentionne que la récolte de la biomasse forestière n'est pas rentable et qu'il ne souhaite pas en faire la promotion.

M. Xavier Robidas souligne que la production de bois de chauffage arrive au deuxième rang dans la production d'énergie et que le Gouvernement risque de limiter son utilisation afin de préserver la qualité de l'air.

M. Maurice Vigneault propose un amendement afin d'ajouter une demande au Gouvernement afin de supporter financièrement la récolte de biomasse en forêt privée. M. Xavier Robidas appuie l'amendement.

Le président demande le vote sur l'amendement. Il est adopté à la majorité. (1 vote contre).

Le président demande le vote sur la résolution telle qu'amendée. Elle est adoptée à la majorité. (1 vote contre).

4- Pour l'amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers

CONSIDÉRANT

- Que les propriétaires forestiers sont visés par des règlements et lois limitant leur droit de produire du bois ;
 - Que l'application des règlements municipaux et autres réduit la rentabilité des opérations forestières en forêt privée.
-

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De négocier des compensations à la hauteur des contraintes vécues par les propriétaires forestiers qui souhaitent aménager leur forêt.

Il est proposé par M. Jean-Marie Bélisle, appuyé par M. Simon-Étienne Carboneau que la résolution *Pour l'amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers* soit acceptée pour étude.

Le proposeur intervient afin d'expliquer le sens de la résolution.

M. Maurice Vigneault demande de préciser le mot aménager.

M. Camille Rodrigue propose d'enlever le mot « souhaitent » dans la demande. L'amendement est appuyé par M. Simon-Étienne Carboneau.

Le président demande le vote sur l'amendement. Il est adopté à l'unanimité.

M. Xavier Robidas pense que cette demande implique d'accepter toutes les contraintes.

M. Maurice Vigneault précise que l'expression « à la hauteur » signifie en demander plus selon les contraintes.

M. Camille Rodrigue mentionne qu'il est préférable d'essayer cette demande au lieu de rejeter la résolution.

M. Réal Poirier dit que cette demande risque d'être difficile, à l'image des compensations pour le carbone.

Le président demande le vote sur la résolution telle qu'amendée. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire rappelle le cheminement des propositions de résolutions ainsi que les résolutions adoptées par l'AGA.

11. Affaires diverses

Le Syndicat profite de l'occasion pour présenter la nouvelle vidéo : ***Les différentes méthodes de mesurage pour le sapin et les épinettes.***

Questions et commentaires

- M. Jean Julien demande à la FPFQ si le producteur agricole a accès au programme d'aide pour la TBE, comme le producteur forestier enregistré.
- M. Sylvain Duval souhaite l'appui de la FPFQ pour que le Fonds de défense professionnel de l'UPA puisse être sollicité afin de contester la Loi 22 en Cour suprême du Canada.
- M. Rock Carrier suggère à la FPFQ de revendiquer l'exemption de gain en capital pour le producteur forestier au même titre que le producteur agricole et d'autres participants appuient cette demande.
- M. Camille Rodrigue demande à l'UPA s'il existe des fonds pour le démantèlement des éoliennes en fin de vie.
- M. Maurice Vigneault mentionne que c'est le temps ou jamais que les représentants forestiers participent aux différents comités locaux comme l'UPA régionale ainsi que les Conseils régionaux en environnement.
- Quelques participants reviennent sur la question de l'accréditation du CIFQ abordé en matinée lors de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de bois et un appel à une stratégie provinciale de négociation est proposé par un membre, se regrouper pour négocier relève du pouvoir des producteurs forestiers.
- M. Danny Welsh soulève les avantages pour les membres du Syndicat, le niveau de « membership » ainsi que les activités organisées pour les propriétaires forestiers.
- Les revenus des producteurs forestiers, la catégorie d'immeubles forestiers, la protection de l'environnement, les crédits carbone et plusieurs autres sujets sont également abordés par plusieurs participants.

MM. Sylvain Duval, Bertrand Bédard, Gérald Mercier, Raymond Groleau sont les gagnants des prix de participation.

Le président remercie les participants avant la levée de l'assemblée.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 16 h 15 lorsqu'il est proposé par Mme Francine Goupil, appuyé par M. Sylvain Duval et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 24 avril 2024